

**Vous souhaitez prendre part au projet et inclure des demandeur.euse.s d'asile dans votre équipe de volontaires? Nous pouvons vous aider.**

**Une personne de contact dans chaque centre d'accueil**

Elle facilite la communication et la construction de projets de volontariat des demandeur.euse.s d'asile. Son rôle est **d'informer et d'accompagner** le.la résident.e dans sa recherche d'un volontariat. Sans le.la priver de son autonomie, elle permet essentiellement de faire le **lien entre le.la résident.e et l'organisation**.

**Votre contact dans le centre le plus proche:**

.....  
.....

**Un service support et appui**

Au sein de la coordination du département ADA, ce service permet d'**harmoniser la mise en œuvre du volontariat** des demandeur.euse.s d'asile dans les différents centres d'accueil. Les équipes et les organisations peuvent y obtenir une **information correcte** sur le cadre légal ainsi que des **outils** et des **bonnes pratiques** aidant au déploiement de projets de volontariat.

**Coordination « volontariat des demandeurs d'asile »  
Département Accueil des Demandeurs d'Asile  
Croix-Rouge de Belgique**

Avenue Georges Truffaut 47 - 4020 Liège  
Emilie Farcy  
emilie.farcy@croix-rouge.be  
04 345 71 93

**Un réseau d'échanges et de réflexion**

La **plateforme francophone du volontariat (PFV)** est un partenaire majeur du projet. Son réseau « Volonterre d'asile » propose de nombreux outils et réflexions utiles au projet.

<http://www.levolontariat.be/volonterre-dasile>

**Plateforme Francophone du Volontariat**

Place de l'Illon 13 - 5000 Namur  
Nathalie Melis  
nathalie.melis@levolontariat.be  
081 31 35 50

**Quelques pistes et leviers pour accueillir un.e demandeur.euse d'asile dans votre équipe...**

**Définir la mission et les tâches du volontaire:** La 1ère rencontre avec le.la candidat.e permet de faire la correspondance entre vos attentes et les siennes. La mission du volontaire tiendra compte de son **degré de connaissance de la langue** mais aussi de **l'incertitude quant à la durée de son séjour** dans la localité (difficulté à s'engager sur le long terme).

**Prendre le temps de communiquer:** Les premiers jours de volontariat nécessiteront sans doute quelques ajustements. Il s'agit de trouver la manière de communiquer et travailler ensemble et de trouver des solutions ensemble. Cela peut demander du **temps** et nécessiter une certaine **flexibilité**.

**Mettre en place un défraiement minimum couvrant les déplacements:** En dehors des déplacements liés à la procédure d'asile ou aux soins médicaux, aucun frais n'est pris en charge par le centre d'accueil. L'argent de poche (7,70€/semaine) perçue par les demandeur.euse.s d'asile ne permet pas de couvrir les dépenses liées aux déplacements vers le lieu de volontariat.

**Permettre une perception en cash du défraiement :** (forfaitaire ou frais réels) l'accès des demandeur.euse.s d'asile au service bancaire est restrictif. Peu d'entre eux bénéficient d'un compte bancaire. Le cash reste, pour la plupart d'entre eux, le seul moyen de transaction.

**Maintenir un contact régulier avec le centre:** Précarité du séjour, incertitude face à l'issue de la procédure, traumatismes liés à l'exil, il s'agit d'autant de facteurs pouvant créer des incompréhensions entre l'association et le.la volontaire. Les personnes de contact dans les centres peuvent apporter de nombreux éclaircissements sur ces difficultés éventuellement rencontrées par le.la résident.e. En cas de départ d'un.e volontaire, le centre pourra éventuellement vous présenter un.e autre candidat.e et ainsi poursuivre le partenariat.

**Rédiger une note d'information (ou convention) écrite:** La note d'information a pour but de présenter l'association et d'informer des dispositions qu'elle a prises à l'égard de ses volontaires. **Parce que la loi prévoit que l'organisation doit pouvoir apporter la preuve de la bonne transmission de l'information, la « note d'information » écrite, aussi appelée « convention de volontariat » est un bon moyen de clarifier l'engagement pris avec le volontaire.**

*Un modèle-type peut vous être remis par le centre.*

**Ne pas confondre: résident.e.s de centres Croix-Rouge ≠ volontaires Croix-Rouge:** Il est important de préciser que tout projet de volontariat implique **l'association et le.la résident.e-volontaire** en tant que personne physique. La Croix-Rouge ne prend aucunement part à cet engagement en tant que sous-traitant ou co-organisateur.



# Le volontariat des demandeur.euse.s d'asile

Depuis 2014, la loi « volontariat » permet aux demandeur.euse.s d'asile et aux personnes étrangères possédant un droit de séjour de faire du volontariat.

L'objet de ce document est d'informer et d'accompagner les associations qui souhaitent s'ouvrir à des candidat.e.s volontaires demandeur.euse.s d'asile.

**DEPARTEMENT D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE  
CROIX-ROUGE DE BELGIQUE**

Avenue Georges Truffaut 47  
4020 Liège

Téléphone : (+32) 04 345 71 93  
Messagerie : emilie.farcy@croix-rouge.be

Avec le soutien de

**fedasil**  
AGENCE FEDERALE POUR  
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Mis à jour le 01/05/2019

**CROIX-ROUGE**   
de Belgique

Avec le soutien de

**fedasil**  
AGENCE FEDERALE POUR  
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

**CROIX-ROUGE**   
de Belgique

## Réfugié.e, demandeur.se d'asile, sans-papier... Ne pas confondre!

Le terme « réfugié.e » est défini dans la **Convention de Genève** de 1951 comme:

« toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa **race**, de sa **religion**, de sa **nationalité**, de son appartenance à un certain **groupe social** ou de ses **opinions politiques**, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays [...] ».

Un.e **demandeur.euse d'asile** désigne toute personne ayant fui son pays pour se réfugier dans un pays tiers et qui présente une **demande d'asile** en espérant être reconnue comme **réfugiée** et bénéficier de la protection juridique et des droits que ce statut implique.

Le.la demandeur.se d'asile bénéficie du **droit à l'accueil** pour toute la durée de sa procédure.

Un **sans-papier**, ou personne en séjour irrégulier, est une personne étrangère qui se trouve sur le territoire sans disposer d'un droit de séjour ni du droit à l'accueil.

En 2017, ils sont un peu moins de **20.000** à avoir introduit demande d'asile et à attendre une décision de la Belgique.

**85%** d'entre eux vivent cette période d'attente dans une structure d'accueil (gérée par Fedasil, la Croix-Rouge, la Rode Kruis ou les CPAS) où ils reçoivent l'aide matérielle (gîte, couvert, vêtements, accompagnement social et médical).

En moyenne, la durée de séjour dans ces structures d'accueil est de **10 mois**.

## Demander l'asile en Belgique

Avant d'être reconnu réfugié.e, le.la demandeur.se d'asile doit introduire une demande d'asile à l'**Office des Etrangers (OE)** à Bruxelles. C'est cependant le **Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA)** qui a pour mission d'auditionner le.la demandeur.euse et de vérifier que ses déclarations coïncident avec les critères de la déclaration de Genève (voir ci-contre). Si tel est le cas, le.la demandeur.se d'asile pourra bénéficier d'un statut de protection et recevra un permis de séjour. Dans le cas d'une décision négative, le.la demandeur.se d'asile recevra un ordre de quitter le territoire.

Le.la demandeur.euse d'asile reçoit un permis de séjour provisoire couvrant toute la période de sa procédure. Il a le choix de résider dans un centre d'accueil ou non durant cette période.

## L'accueil des demandeur.euse.s d'asile en Belgique

En Belgique, « tout demandeur d'asile a droit à un accueil devant lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine » (*Loi Accueil 2017*). Dès l'introduction de leur demande, les demandeur.euse.s d'asile peuvent bénéficier de l'**aide matérielle** dans un centre d'accueil. Cette aide matérielle comprend l'hébergement, les repas, l'habillement, l'accompagnement médical, social et psychologique, l'octroi d'une allocation (7,70€/semaine) ainsi que l'accès à l'aide juridique, à des services tels que l'interprétariat et à des formations.

La Croix-Rouge de Belgique, en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, est mandatée par l'Etat pour gérer quelques 4700 places d'accueil dans 21 centres d'hébergement en communautés francophone et germanophone.



## Favoriser l'inclusion

Pour la Croix-Rouge de Belgique, l'inclusion est un processus dynamique à double sens, dans lequel la société d'accueil et les nouveaux arrivants font preuve d'ouverture. Evénements de rencontres appelés « initiatives de quartier », campagnes de sensibilisation, organisation conjointe d'activités avec des associations locales...Le département Accueil des Demandeur.euse.s d'Asile a mis en place de nombreux dispositifs qui visent à intégrer les centres dans leur environnement mais aussi à informer le public sur l'asile et la migration. Afin de favoriser la compréhension et d'orienter le.la résident.e dans son nouvel environnement, le département propose un parcours de formation spécifique (compréhension du fonctionnement du pays d'accueil, cours de français, formations professionnalisantes) et des ateliers de citoyenneté.

Plus récemment, le **volontariat** a rejoint la liste des dispositifs favorisant l'inclusion et permettant aux demandeurs d'asile de redevenir acteurs de leur quotidien.

## Le volontariat devient accessible aux personnes étrangères sans permis de travail

Depuis le 22 mai 2014, l'accès au volontariat est ouvert « aux personnes étrangères couvertes par un titre de séjour » et « aux demandeur.euse.s d'asile » qu'elles possèdent un permis de travail ou non.

## La loi « volontariat »

Bien qu'il existe des activités de bénévolat informel, la **loi du 3 juillet 2005** régit le volontariat dans un contexte organisé.

Pour être volontaire, une activité doit respecter les **4 critères** suivants :

- sans rétribution ni obligation
- au profit d'autrui\*
- hors du cadre familial et privé
- pas dans le cadre d'un contrat de travail

\*Seules les organisations sans but lucratif, les organismes publics et les associations de fait peuvent faire appel à des volontaires.

## Le volontariat en Belgique

En Belgique, on estime que plus de **1.166.000** personnes effectuent du volontariat dans des organisations.

Avec près de **222 millions d'heures par an**, le volontariat représente une réelle valeur ajoutée pour le secteur associatif.

## Le volontariat: un moyen de redonner sens à l'attente

Architecte, mécanicien, comptable ou chauffeur... en plus de quitter leurs racines, beaucoup de demandeur.euse.s d'asile ont laissé derrière eux une vie professionnelle bien remplie. Constatant une forte demande de ses résident.e.s, la Croix-Rouge a lancé en 2017 un projet pilote unique en Belgique: elle leur propose de façon structurée de devenir volontaires auprès d'associations locales ou dans le réseau des Maisons Croix-Rouge. Au vu du vif succès rencontré, le projet a été déployé à l'entière-té des centres d'accueil de la Croix-Rouge en 2018 et est déployé aux centres Fedasil en 2019.

Le volontariat permet de faciliter la création d'un **lien social** avec la population locale, de pratiquer la **langue**, de développer et/ou de partager ses **compétences**, de mieux **connaître la société d'accueil** et de **revaloriser l'estime de soi**. Les volontaires à leur tour renforcent les associations dans leurs missions en apportant **nouvelles compétences, diversité et regard extérieur** sur leurs pratiques.



## Ils témoignent

### Yolande - volontaire dans une maison de repos

*Pour moi cela m'a aidé un peu plus à aller vers les autres... Depuis mon arrivée à la séniorie de Sainte-Ode, j'ai apporté mon sourire, il y a même eu des confidences avec quelques résidentes du home, sur le plan personnel ce sont des vraies belles rencontres et beaux moments, durs mais intéressants.*

### M Al-Maliki - volontaire en maison Croix-Rouge

*Nous avons fui la mort, moi, ma femme et mes enfants. D'où je viens, le danger est permanent et la liberté de confession n'existe pas... La Belgique m'a tout donné. Je souhaite donc me mettre à disposition des Belges qui ont besoin de moi. C'est une manière pour moi de remercier la Belgique pour son aide.*

### Michel - volontaire dans une maison de repos

*Cette expérience sera très importante pour ma carrière et les tâches auxquelles vous m'avez associé m'ont vraiment permis de consolider mes connaissances. Je fais du bénévolat parce que l'humain est plus fort lorsqu'il s'unit, aider les autres permet de se sentir heureux.*

### Ismaila - volontaire en maison Croix-Rouge

*Cette activité permet de se rendre utile pendant le temps de notre procédure d'asile, cela permet de nouer des contacts hors du centre. A Liège, les volontaires prennent la pause-café ensemble, et parfois nous restons à discuter une fois le travail fini. Cette activité de bénévole est aussi une première ligne sur notre CV en Belgique, ce qui ne sera, je l'espère, qu'un début d'insertion.*